

# Pouvoir municipal et développement urbain : la restructuration des quartiers de Sainte-Foy et le rôle du géographe (2e partie)

François Hulbert

Volume 26, numéro 68, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021558ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/021558ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)  
1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hulbert, F. (1982). Pouvoir municipal et développement urbain : la restructuration des quartiers de Sainte-Foy et le rôle du géographe (2e partie). *Cahiers de géographie du Québec*, 26(68), 199–221.  
<https://doi.org/10.7202/021558ar>

## Résumé de l'article

Si des géographes s'intéressent au pouvoir local depuis quelques années en tant que chercheurs ou acteurs, ce sont surtout les sociologues et les politologues qui en ont fait leur objet d'étude. Pour approfondir les liens entre le pouvoir municipal et l'espace urbain, le géographe peut être amené à s'impliquer avec des citoyens: c'est le cas de l'opération de restructuration des quartiers de Sainte-Foy. Redéfinir ces lieux de pouvoir dans un long processus de recherche-action, au contact des réalités vécues par les citoyens concernés, constitue un exercice de géographie appliquée et une méthode de travail peu développée dans la formation actuelle des géographes.

Dans le cas à l'étude deux conceptions s'affrontent: celle du pouvoir municipal en place qui tend à faire du quartier un simple district électoral sans prendre en compte les luttes urbaines liées aux réalités de l'urbanisation qu'il a largement contribué à implanter; celle du groupe de citoyens pour qui le quartier, espace vécu, devient un outil de revendication et le cadre d'une possible planification démocratique du développement. L'exercice d'intégration et d'arbitrage des deux projets aux finalités différentes enlève toute logique d'ensemble au projet finalement retenu. Mais le bilan de l'opération va bien au-delà du simple découpage qui a entraîné la modification de la composition du conseil de ville aux élections de novembre 1981. Il constitue, pour le groupe de citoyens avec lequel l'auteur a travaillé, un savoir sur l'espace qui devient pouvoir aux mains de ceux qui l'ont élaboré. Cet acquis collectif contribue à modifier le rapport de force entre les détenteurs traditionnels de l'information et le citoyen. Le géographe peut contribuer à la formation des connaissances nécessaires à cette modification, mais une telle démarche pose le problème du rôle de l'université dans la société tout en révélant la capacité d'information et d'action que renferme la géographie.

# **POUVOIR MUNICIPAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN: LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS DE SAINTE-FOY ET LE RÔLE DU GÉOGRAPHE**

(2<sup>e</sup> partie)

*par*

**François HULBERT**

*Département de géographie, université Laval, Québec, G1K 7P4*

## **RÉSUMÉ**

Si des géographes s'intéressent au pouvoir local depuis quelques années en tant que chercheurs ou acteurs, ce sont surtout les sociologues et les politologues qui en ont fait leur objet d'étude. Pour approfondir les liens entre le pouvoir municipal et l'espace urbain, le géographe peut être amené à s'impliquer avec des citoyens: c'est le cas de l'opération de restructuration des quartiers de Sainte-Foy. Redéfinir ces lieux de pouvoir dans un long processus de recherche-action, au contact des réalités vécues par les citoyens concernés, constitue un exercice de géographie appliquée et une méthode de travail peu développée dans la formation actuelle des géographes.

Dans le cas à l'étude deux conceptions s'affrontent: celle du pouvoir municipal en place qui tend à faire du quartier un simple district électoral sans prendre en compte les luttes urbaines liées aux réalités de l'urbanisation qu'il a largement contribué à implanter; celle du groupe de citoyens pour qui le quartier, espace vécu, devient un outil de revendication et le cadre d'une possible planification démocratique du développement. L'exercice d'intégration et d'arbitrage des deux projets aux finalités différentes enlève toute logique d'ensemble au projet finalement retenu. Mais le bilan de l'opération va bien au-delà du simple découpage qui a entraîné la modification de la composition du conseil de ville aux élections de novembre 1981. Il constitue, pour le groupe de citoyens avec lequel l'auteur a travaillé, un savoir sur l'espace qui devient pouvoir aux mains de ceux qui l'ont élaboré. Cet acquis collectif contribue à modifier le rapport de force entre les détenteurs traditionnels de l'information et le citoyen. Le géographe peut contribuer à la formation des connaissances nécessaires à cette modification, mais une telle démarche pose le problème du rôle de l'université dans la société tout en révélant la capacité d'information et d'action que renferme la géographie.

**MOTS CLÉS:** Pouvoir municipal, aménagement urbain, quartiers, comité de citoyens, recherche-action, géographie appliquée, pratique de la géographie, luttes urbaines, Sainte-Foy, Québec.

## **ABSTRACT**

**Municipal Power and Urban Development:  
Restructuration of Ste-Foy's Neighbourhoods and the Role of the Geographer**

While geographers have for sometime been interested in power at the local level, it is primarily sociologists and political scientists who have studied it systematically. To better

understand the relation between municipal power and urban space, the geographer must become involved in affairs of the citizenry. Such was the case in the restructuration of the neighbourhoods of Ste-Foy. To deal with power at this level and in this way constitutes an exercise in applied geography and requires research methods thus far underdeveloped in geographic training.

In the present case, two conceptions confront each other : (1) that of the municipality which tends to make of the neighbourhoods a mere electoral district without taking into account the concerns of citizens regarding problems wrought by municipal government itself ; (2) that of citizens for whom the neighbourhood constitutes a living environment and a means by which democratic urban planning can be carried out. A compromise succeeded in partial satisfaction without providing ultimate solutions. The entire process went far beyond the simple redefinition of electoral districts which preceded the November 1981 elections. For the people with whom the author worked, knowledge of their «space» became power when placed in their own hands. The result was a modification in the power relationship between traditional tenants of power and the citizens. Geographers can easily contribute to the redefinition of this new power relationship, but to do so necessitates a reexamination of the role of the university in society.

**KEY WORDS:** Municipal power, urban planning, neighbourhoods, citizen's committees, action oriented research, applied geography, urban activism, Sainte-Foy, Québec.

\*  
\*       \*  
\*

Dans un premier article (Hulbert, 1981) nous avons montré le rôle majeur joué par le pouvoir municipal dans la formation de l'espace urbain. La géographie urbaine traditionnelle a trop longtemps négligé ce rôle, alors que l'analyse de celui-ci est riche d'enseignement pour la compréhension de la morphologie urbaine et du cadre de vie. Qui, au Québec comme ailleurs, peut nier l'impact des équipes municipales et de ceux qui les dirigent sur la transformation des villes dont elles ont ou ont eu la charge ?

## ESPACE URBAIN ET POUVOIR LOCAL

Si des géographes se sont intéressés au thème du pouvoir en lui donnant ses «racines écologiques», son «habitat» (Claval, 1978), certains allant jusqu'à un plaidoyer «pour une géographie du pouvoir» (Raffestin, 1980), pendant longtemps ils ont fait «l'étude des villes sans acteurs... d'aménagements sans investisseurs» (R. Brunet, préface à l'ouvrage de C. Raffestin précédemment cité). Certains n'ont pas attendu cependant cette invitation à analyser le pouvoir partout où il est pour associer leur discipline à l'action<sup>1</sup> et ouvrir des avenues de recherches intéressantes en particulier à l'échelle locale.

Des travaux individuels (Philipponneau, 1976) ou collectifs (CIEU, 1979)<sup>2</sup> ont porté sur l'analyse des pratiques municipales et sur le rôle des luttes urbaines dans les décisions d'aménagement urbain (Holz, 1980), mais le plus souvent ce sont les sociologues et politologues qui ont abordé l'étude du pouvoir municipal. Ils l'ont fait dans des études générales sur la question urbaine et les rapports entre espace et société (Castells, 1972 et 1975 ; Lefebvre, 1968 et 1974), sur le pouvoir local (Garnier et Goldschmidt, 1978 ; Ledrut, 1979 ; Sfez, 1977) ; mais aussi à travers des études de cas, que ce soit à Québec (rapport EZOP, 1972 ; Quesnel-Ouellet, 1971, 1979 et 1982), à Hull (Andrew, Blais et DesRosiers, 1976), à Montréal (Benjamin, 1975) ou à Rennes (Huet, Peron, Sauvage, Kaufmann, Laigneau, 1977) pour n'en citer que quelques-uns. Les approches historiques ne doivent pas non plus être ignorées pour comprendre la mise en place des morphologies urbaines, pas plus que les rapports d'enquêtes et les récits d'expériences politiques ou de réalisations municipales ; ces documents

montrent les multiples facettes du pouvoir et de ses interventions et mettent en évidence les alternatives politiques au développement des villes<sup>3</sup>.

L'analyse du « pouvoir des lieux » et des « lieux de pouvoir »<sup>4</sup> constitue donc pour le géographe un vaste champ de recherches. Mais ce champ est rarement investi puisqu'on préfère de loin se réfugier dans une géographie fondamentale, qui serait parée des vertus de la neutralité, par opposition à une géographie appliquée ou engagée; mais il faut plutôt distinguer, comme le fait Alain Reynaud, le courant technocratique et le courant critique (Reynaud, 1977). L'espace finit alors par apparaître pour ce qu'il est: « l'inscription territoriale d'enjeux et de stratégies de classes, la matérialisation d'une logique sociale »<sup>5</sup>.

« Que l'espace soit politique, cela commence à se savoir »<sup>6</sup>, et le géographe, homme de terrain, doit donc en tirer les conséquences et admettre que « la recherche ne peut plus fonctionner sur l'alibi du savoir » et que, de ce fait, « elle doit se penser politiquement comme le reste » (Pichol, 1977). Croire que les travaux des géographes seront toujours utilisés à bon escient par les hommes d'action et les décideurs politiques relève d'une naïve illusion. L'article précédent a démontré que les problèmes d'aménagement et de développement, et les problèmes urbains en particulier, sont d'abord des problèmes politiques, avant d'être des problèmes techniques, administratifs ou de gestion. Tout le cheminement d'un géographe comme Michel Phlipponneau en est une bonne illustration<sup>7</sup>. Le géographe peut forger l'instrument porteur de son message, décider de l'usage du savoir qu'il élabore, en garder la maîtrise, en contrôler la destination. Cette démarche dans laquelle s'estompe la frontière entre le militant et le chercheur est celle dans laquelle l'auteur s'est engagé avec le groupe de citoyens auquel il était associé. Cette recherche-action est celle privilégiée par Dan Bernfeld quand il évoque cette sociologie permanente que propose Alain Touraine, c'est-à-dire « un va-et-vient, à la limite sans fin, entre l'analyse et l'action », démarche où « l'usager autant que le chercheur... essayent ensemble d'esquisser des réponses, d'entrevoir des solutions » (Bernfeld, 1981)<sup>8</sup>.

C'est pour travailler en ce sens et créer des quartiers dans le but d'une reprise en main de l'espace par les gens qui y vivent, et donc par réaction au type de développement promu par le pouvoir municipal jusqu'alors (objet du premier article), que le projet de redéfinition des quartiers a été élaboré; ce type de démarche engagée est fortement stimulant pour un géographe soucieux des applications de sa discipline et de l'opérationnalisation de ses recherches.

## LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS: UNE DÉMARCHE IMPLIQUÉE

Appréhender les problèmes avec les gens concernés et leur permettre d'approfondir la connaissance de leur espace constituent l'expérience partagée par les personnes regroupées dans l'Union des citoyens de Sainte-Foy. Cet échange a permis d'élaborer un savoir nouveau sur la Ville et de créer un outil aux mains des citoyens: les quartiers. Une rencontre peut ainsi s'établir entre ceux qui luttent dans leur milieu pour le transformer et le chercheur qui refuse la récupération politique de son travail.

### Le projet de base

Mis sur pied dans le but de mener à bien une réflexion collective sur son cadre de vie, le comité de citoyens s'organisa afin d'avoir des représentants de tous les secteurs de la Ville, ce qui le conduisit très vite à s'interroger sur la définition des quartiers<sup>9</sup>.

### *La démarche et les étapes*

Dès les premières analyses, quatre nécessités s'imposèrent : augmenter le nombre de quartiers, rechercher un meilleur équilibre entre eux, considérer la paroisse comme un cadre de base et tenir compte des grandes infrastructures routières pour établir des limites facilement identifiables.

Une première esquisse, présentée dans le document intitulé « Des quartiers pour mieux vivre » (Union des citoyens de Sainte-Foy, 1978a) fut soumise à une assemblée générale du mouvement en mai 1978. Ce premier projet de découpage en onze quartiers (figure 1) eut pour principal effet de démontrer que le cadre paroissial n'était plus la référence nécessaire et suffisante et qu'il ne permettait pas d'assurer un équilibre démographique entre les quartiers, tant ceux-ci avaient été bouleversés par l'expansion urbaine incontrôlée; il mit en évidence la disparité des équipements et les problèmes liés à leur localisation. Le ton est cependant donné: en plus d'être un milieu de vie, le quartier doit être un cadre de mobilisation pour les résidents et un outil de planification démocratique du développement. Avec ses représentants, le groupe de citoyens s'engagea dans de nouvelles recherches sur les secteurs scolaires, les équipements et leur accès et sur l'analyse des luttes menées par des groupes de citoyens dans le cadre d'espaces plus restreints que le cadre paroissial; elles ont fait l'objet de la première partie de cet article. Ce processus conduisit à l'élaboration d'un projet de 18 quartiers, présenté dans un document intitulé « 18 quartiers pour changer la Ville » (Union des citoyens, 1978b) et adopté lors d'une assemblée générale tenue en novembre 1978.

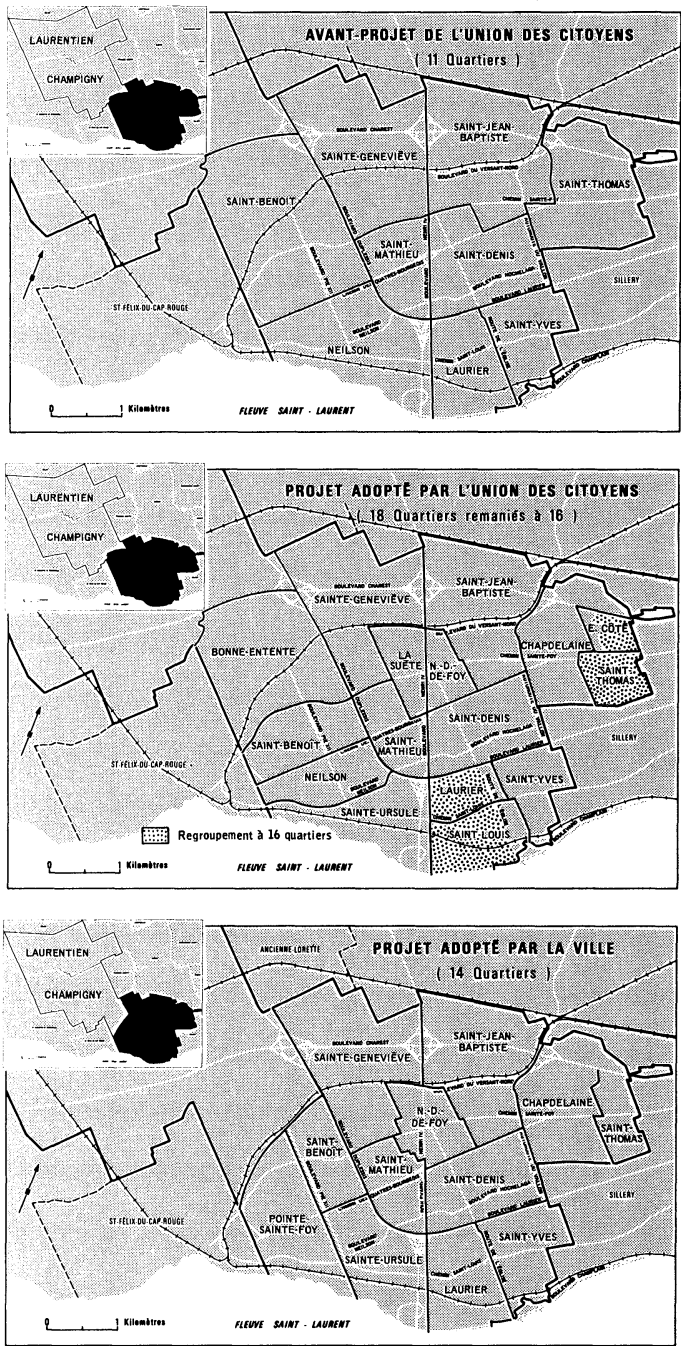
### *Les 18 quartiers (figure 1 et tableau 1)*

Ce découpage de la Ville en 18 unités permet de regrouper en moyenne 4 140 habitants par quartier, soit 2 780 électeurs (résidents de plus de 18 ans). Certains écarts de population entre les quartiers (Neilson, Émile-Côté) pourraient être atténués par une politique de développement urbain qui prendrait en compte cette recherche d'un équilibre démographique; de plus des ajustements de limites municipales iraient dans le même sens, en particulier pour celles qui séparent le quartier Émile-Côté de la ville de Québec où plusieurs rues se trouvent coupées arbitrairement. Dans la plupart des cas, les limites des quartiers s'appuient soit sur une limite paroissiale ancienne (rue Dalquier), soit sur une limite de secteur scolaire (ligne haute-tension entre La Suète et Sainte-Geneviève), soit sur des axes routiers importants; parfois il s'agit d'une limite créée par l'état du développement urbain (cas de la rue Belmont qui sépare deux secteurs résidentiels d'âge nettement différent). Les limites tentent d'éviter dans la mesure du possible de rejeter dans deux quartiers différents les résidents des deux côtés d'une même rue; les grands axes peu résidentiels répondent à cet objectif; la rue Green et la côte Ross, dans la mesure où relativement peu de maisons y ont façade, sont des limites qui en tiennent compte également. Tout comme le terrain de l'hôpital Laval, celui du centre hospitalier sert aussi de limites facilement identifiables dans le tissu urbain.

Le cadre des secteurs scolaires, adopté dans plusieurs cas, ne détruit pas pour autant la réalité du cadre paroissial. Cette dernière est maintenue pour l'essentiel dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Mathieu, Saint-Jean-Baptiste et demeure le noyau constitutif principal dans les quartiers Sainte-Geneviève, Saint-Yves et Notre-Dame-de-Foy. La juxtaposition de deux quartiers reconstitue dans bien des cas la paroisse

Figure 1

LES PROJETS EN PRÉSENCE



**Tableau 2**  
**Projet alternatif d'utilisation des espaces libres**

| <i>COÛT DES INFRASTRUCTURES</i> |                                       |                        |                                                      |                             |                            |                                                                               |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Terrains retenus</i>         | <i>Surface pieds<sup>2</sup> (ha)</i> | <i>Coût d'achat \$</i> | <i>Total \$</i>                                      | <i>Part du promoteur \$</i> | <i>Part de la ville \$</i> | <i>Population desservie</i>                                                   |
| (1)<br>Université Laval         | 2 000 000<br>(18,5)                   | protocole d'entente    | urbanisation non prévue                              |                             | protocole d'entente        | Saint-Thomas<br>Chapdelaine<br>Jardin du Vallon<br>(10 000 résidents)         |
| (2)<br>Hôpital Laval            | 700 000<br>(6,5)                      | 1 200 000              | 900 000                                              | 120 000                     | 780 000                    | Saint-Jean-Baptiste<br>Notre-Dame-de-Foy<br>Saint-Denis<br>(12 000 résidents) |
| (3)<br>Quatre Bourgeois         | 1 450 000<br>(13,4)                   | 2 200 000              | 2 200 000<br>+<br>2 000 000<br>(voirie périphérique) | 1 600 000<br><br>0          | 600 000<br><br>2 000 000   | Saint-Mathieu<br>Sainte-Geneviève<br>La Suète<br>(12 000 résidents)           |
| (4)<br>Pointe Sainte-Foy        | 2 200 000<br>(20,4)                   | 3 300 000              | 3 000 000<br>+<br>2 000 000<br>(voirie périphérique) | 1 500 000<br><br>0          | 1 500 000<br><br>2 000 000 | Saint-Benoît<br>Sainte-Ursule<br>Pointe Sainte-Foy<br>(12 000 résidents)      |
| Bilan                           | 6 350 000<br>(58,8)                   | 6 700 000              | 10 100 000                                           | 3 220 000                   | 6 880 000                  |                                                                               |

Source: Ville de Sainte-Foy, 1982.

Note: le coût d'acquisition des terrains est basé sur l'évaluation foncière; l'achat de ceux-ci pour fins de parcs pourrait bénéficier du programme de subventions gouvernementales prévues à cet effet; le terrain n° 1 pourrait être utilisé après entente entre la municipalité et l'université sans frais d'acquisition. La participation financière du promoteur au coût des infrastructures (égoûts, adduction d'eau, voirie) est proportionnelle à l'intensité du réseau de rues nécessaires au projet considéré; les infrastructures périphériques au projet sont à la charge de la municipalité.

existante, respectant ainsi au mieux la réalité de la formation de l'espace urbain telle que nous l'avons analysée précédemment.

Ce cadre de 18 quartiers, dont certains sont sans équipements ou sous-équipés, constitue de ce fait un cadre de revendications à venir ; revendications fort justifiées quand on sait, par exemple, qu'un quartier comme La Suète se trouve pratiquement sans équipements collectifs pour une population plus importante ou équivalente à celle d'autres quartiers qui en sont relativement bien pourvus depuis longtemps. Parce qu'il remet en cause la politique d'aménagement pratiquée par le pouvoir municipal et qu'il met en évidence la disparité des équipements, ce projet de 18 quartiers heurte de front les vues des élus locaux qui vont présenter un projet très différent tant par son contenu et ses objectifs que par la façon dont il sera élaboré.

### **La démarche parallèle du pouvoir municipal**

C'est en février 1978 qu'une première étude dite de « redécoupage de la carte électorale » (ville de Sainte-Foy, 1978a) est réalisée par le Service d'urbanisme de la Ville ; le document justifie son origine en faisant état de problèmes soulevés par les conseillers municipaux au sujet des limites de leur quartier, de rumeurs de réformes au ministère des Affaires municipales et de l'idée du maire de créer des comités consultatifs par quartier.

C'est seulement après avoir rendu publique sa proposition de 18 quartiers que l'Union des citoyens de Sainte-Foy peut prendre connaissance de ce projet qui fixe le nombre de quartiers à 11. Celui-ci devient rapidement caduc avec la parution du projet de la loi n° 44 qui prévoit, pour les villes de 20 000 à 100 000 habitants, un nombre de quartiers variant de 12 à 20. Dans un second mémoire adressé au maire (ville de Sainte-Foy, 1978b), le Service d'urbanisme fait alors état de trois propositions de redécoupage : 11, 13 ou 16 quartiers.

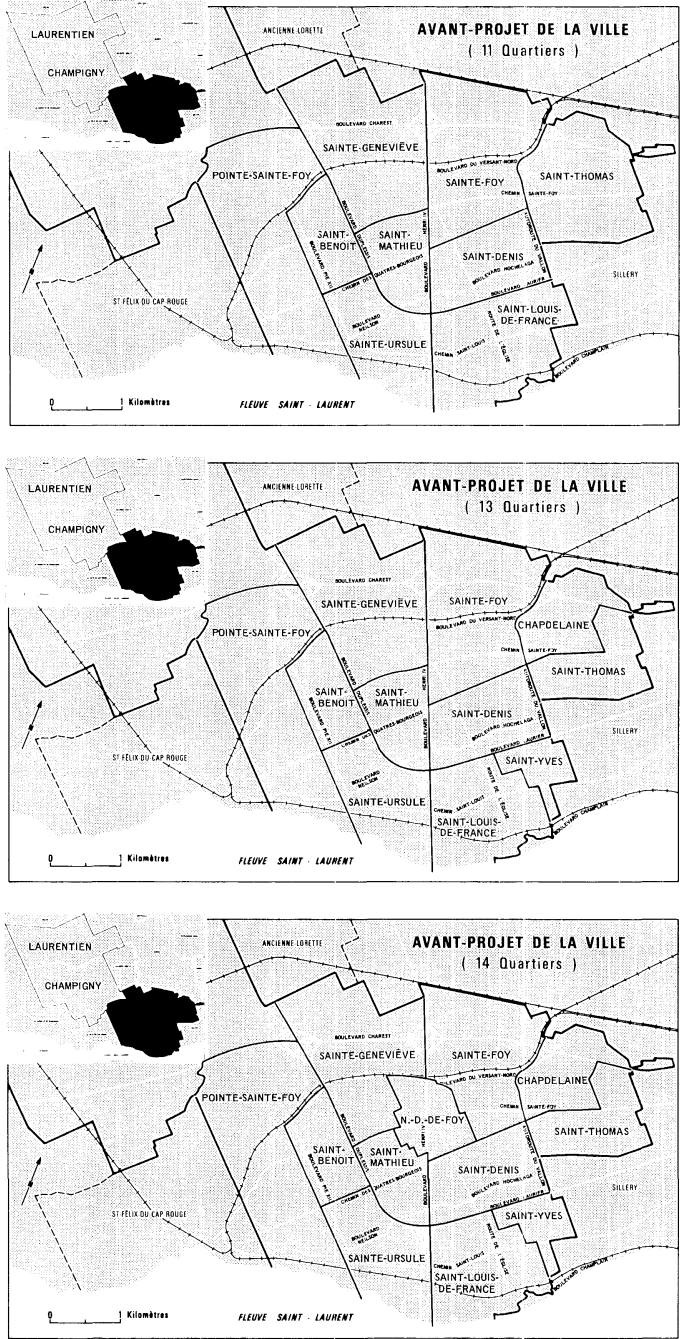
#### *Les trois projets et l'objectif du pouvoir municipal (figure 2)*

Le *projet de 11 quartiers* crée de vastes unités encadrées par les autoroutes et les grands boulevards avec des écarts de population considérables. Le *projet de 13 quartiers* apporte deux subdivisions nouvelles à partir des quartiers Laurier et Saint-Thomas du projet précédent ; mais les écarts de poids démographique entre les quartiers deviennent encore plus grands. Ceux-ci sont maintenus dans le *projet de 14 quartiers* qui crée le quartier Notre-Dame-de-Foy, calqué sur la paroisse du même nom.

Ces trois projets sont significatifs de la conception du développement urbain et de la démocratie municipale incarnée par le pouvoir municipal ; l'objectif est clair : faire cadrer les quartiers autour des équipements existants, pour en augmenter le moins possible le nombre, afin de ne pas déstabiliser le conseil municipal actuel. C'est en effet le *projet de 11 quartiers* qui a reçu le plus large appui des élus municipaux : 6 conseillers sur 8 l'ont approuvé (ville de Sainte-Foy, 1978a, p. 3). Le fait que deux d'entre eux se trouvaient à n'avoir plus qu'un quartier (Laurier) explique leur désaccord ; comme ils ont ensuite manifesté leur point de vue dans le sens du statu quo (séance du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 1980), on peut conclure que l'unanimité des élus se faisait autour de 11 quartiers ou moins. Cette recherche d'un nombre minimum de quartiers oblige à créer de vastes unités relativement suréquipées (cas du quartier

Figure 2

**LES 3 PROJETS PRÉLIMINAIRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL ET L'IMPOSSIBLE**



Sainte-Foy avec deux centres paroissiaux) incorporant sur leurs marges des secteurs sans équipements. L'absence de tout débat avec la population sur cette question reflète bien la volonté des élus de garder le contrôle politique de l'espace.

À la suite de la présentation du projet de loi n° 44, la pression des pouvoirs municipaux sur le gouvernement a été telle que le nombre possible de quartiers a été ramené de 20 à 16 pour les villes comprises entre 20 000 et 100 000 habitants, le chiffre plancher restant à 12 ; la marge de manœuvre se trouve ainsi réduite, rendant d'autant plus difficile la délimitation de quartiers en rapport avec les réalités urbaines spécifiques à chaque ville (le directeur de la Représentation électorale, haut-fonctionnaire nommé par l'Assemblée nationale, est cependant autorisé à accorder à une municipalité qui en fait la demande la possibilité de dépasser le nombre maximum de quartiers prévu par la loi).

#### *Le projet officiel de la Ville : 14 quartiers (figure 1)*

Aucun des trois projets évoqués précédemment n'a été rendu public et c'est finalement un projet de 14 quartiers que le Conseil de ville présente lors d'une séance d'information prévue par la loi, le 24 novembre 1980 ; il diffère assez peu du projet de 14 quartiers déjà évoqué.

#### 1) l'adoption du projet

Le projet de la Ville n'a fait l'objet d'aucun débat public avant la réunion d'information et fut adopté sans modification par le Conseil de ville la semaine suivante (un seul conseiller s'est opposé au projet en suggérant de s'en tenir au nombre minimum de 12 quartiers). Cette procédure expéditive est significative du rôle que le pouvoir municipal entend attribuer aux quartiers.

C'est en insistant fortement sur la notion de paroisse que le Conseil de ville défend son projet, masquant ainsi une réalité plus profonde et plus fondamentale qui est celle des équipements et de l'organisation des loisirs dont la base spatiale est aussi une solide base électorale. En fait, la Ville n'arrive pas à démontrer que le cadre paroissial est le cadre essentiel de référence ; démographiquement, les quartiers définis ne représentent le plus souvent qu'une partie des paroisses. Les quartiers Saint-Thomas, Laurier et Saint-Jean-Baptiste représentent respectivement 61, 64 et 66% de la population des paroisses correspondantes ; le quartier Saint-Yves regroupe la paroisse du même nom et 36% de la population de la paroisse voisine ; les quartiers Sainte-Ursule et Saint-Benoît correspondent à environ 80% des paroisses du même nom.

Aucun intervenant, lors de la réunion d'information sur le projet, n'est venu appuyer la « conception paroissiale » que tentait de défendre la Ville. D'ailleurs ce souci de référence au cadre paroissial peut surprendre quand on sait que le projet de 11 quartiers, premier choix des élus, en est encore plus éloigné. Ceux-ci n'ignorent sans doute pas que la paroisse n'est plus la référence appropriée, mais ils ne peuvent la remettre trop en cause, leur politique d'équipements s'étant faite en grande partie dans ce cadre ; ils pensent, ou feignent de penser que c'est en faisant valoir ce cadre paroissial que leur projet risque probablement de mieux être perçu par la population. Ils se sont sans doute trompés sur ce point<sup>10</sup>.

## 2) la critique du projet

Elle apparaît déjà pour l'essentiel dans l'analyse des trois projets initiaux du Conseil municipal, l'objectif étant resté le même. Pour le comité de citoyens, évoqué précédemment, le nombre de 14 quartiers est insuffisant; il veut maximiser la représentation politique.

Plus fondamentalement, la critique peut porter sur quatre points: les écarts de population entre les quartiers, la représentation des locataires, la coupure des autoroutes et la taille des quartiers.

Le projet de la Ville maintient entre certains quartiers des écarts de population allant du simple au double, ce qui ne corrige pas la situation déjà existante. Les deux quartiers les plus peuplés, et dont l'écart par rapport à la moyenne est le plus grand, sont précisément des quartiers où le nombre de locataires est très important (développement Bon-Pasteur dans Notre-Dame-de-Foy, immeubles Maricourt et La Concorde dans Sainte-Ursule). Leur sous-représentation à l'Hôtel de Ville, évidente depuis toujours, s'inscrit ainsi avec encore plus de vigueur dans l'espace (les locataires n'ont obtenu le droit de vote au niveau municipal qu'en 1968). Pourquoi les résidents des secteurs La Suète et Neilson (entre les boulevards Neilson et Quatre-Bourgeois) n'auraient-ils pas droit à un représentant au Conseil de ville et au statut de quartier comme d'autres secteurs de la Ville qui les obtiennent avec une population parfois moindre ou équivalente, comme c'est le cas pour les quartiers Saint-Thomas, Saint-Denis, Saint-Mathieu ou Saint-Jean-Baptiste? Déjà pénalisée par un sous-équipement flagrant, ces secteurs le sont également par l'absence de représentation politique. La présence d'une autoroute (Henri IV) au milieu de la paroisse Notre-Dame-de-Foy constitue un élément de plus pour justifier la formation de deux quartiers. La définition d'un quartier à cheval sur l'autoroute traduit de la part du pouvoir municipal la volonté de maintenir un déséquilibre dans l'espace, signifiant ainsi aux résidents de la partie ouest qu'ils devront continuer à se satisfaire des équipements, commerces et services concentrés dans la partie est. La grandeur des quartiers, liée aux éléments précédemment évoqués, est particulièrement significative à l'ouest de l'autoroute Duplessis. Dans ce secteur, tous les projets élaborés par la Ville ont découpé l'espace de la même façon. Il s'agit pour le pouvoir municipal de maintenir un certain cadre paroissial autour d'équipements centraux, alors que les luttes urbaines des années passées ont pourtant démontré leur inaptitude à desservir adéquatement les populations concernées. Le quartier Pointe-Sainte-Foy ne correspond à aucun sentiment d'appartenance: alors que des relations est-ouest existent depuis de nombreuses années (le long des chemins Saint-Louis et Sainte-Foy en particulier) les relations nord-sud ne pourront jamais s'établir pour permettre une vie de quartier, puisque le développement du boulevard des Quatre-Bourgeois et l'implantation de l'important complexe de bureaux qui est son aboutissement en empêchent la réalisation.

Un tel découpage traduit, de la part du pouvoir municipal, le refus de s'adapter aux nouvelles réalités urbaines qu'il a lui-même largement contribué à implanter et le refus de faire cadrer l'espace vécu et l'espace politique. Finalement, trois projets sont restés en lice: le groupe de citoyens avec ses projets de 16 et 18 quartiers et la Ville avec son projet de 14 quartiers.

**Bilan: les projets en présence***De 18 à 16 quartiers*

Pour pouvoir affronter la Ville avec un projet répondant à ses objectifs, tout en respectant les exigences de la loi, l'Union des citoyens dut ramener de 18 à 16 son projet de quartiers. Deux quartiers au lieu de trois furent alors créés dans les secteurs les plus anciens de la Ville ou les moins susceptibles de subir de nouvelles pressions démographiques: à l'est de l'autoroute du Vallon et au sud du boulevard Laurier (figure 1). Dans ce dernier cas, c'est la route de l'Église qui sert de limite acceptable dans la mesure où s'y trouvent certaines zones de discontinuité résidentielle. Le problème est différent entre Saint-Thomas et Chapdelaine, où pour des raisons d'équilibre démographique, l'axe de la rue Myrand sert de limite; celle-ci est inadéquate cependant puisqu'elle rejette dans deux quartiers différents les nombreux résidents d'une même rue. La rue Belmont, urbanisée d'un seul côté, et qui sépare deux secteurs résidentiels d'âge différent est la limite souhaitable en termes d'espace vécu; mais dans ce cas, le quartier Saint-Thomas se trouve porté à 6 700 habitants et 4 830 électeurs, créant ainsi pour ce quartier un écart de population par rapport à la moyenne supérieur à 54%.

Ce projet de 16 quartiers, via deux pétitions (l'une adressée à la Ville pour obtenir une séance d'information et l'autre au directeur de la Représentation électorale pour obtenir une audience publique), a reçu l'appui de 240 personnes (la loi exige que chaque pétition contienne au moins 75 noms pour être recevable).

*La comparaison des projets (tableau 1 et figure 3)*

Dans le projet de la Ville, 6 quartiers sur 14 ont un écart de population par rapport à la moyenne supérieur à 20% (dont 2 dépassent 40%). Avec le projet de 16 quartiers, il n'y en a que 3 dont l'écart dépasse 20%, l'écart maximum se situant à 24,8%. En d'autres termes, le projet de 16 quartiers permet d'en définir 13 dont l'écart est inférieur à 20%, alors qu'avec 14 quartiers la Ville n'en a que 8. Enfin le projet initial de 18 quartiers est encore beaucoup plus équilibré puisqu'il permet de créer 15 quartiers avec un écart inférieur à 10% par rapport à la moyenne (la loi précise que dans la mesure du possible les écarts ne doivent pas dépasser 15%).

Les cartes comparatives de l'évolution des projets en présence donnent les écarts de population totale par rapport à la moyenne dans chaque quartier; il apparaît clairement que tous les projets proposés par la Ville présentent des cercles plus grands donc des écarts de population plus forts, que ceux définis par le groupe de citoyens. De plus, les deux projets adoptés par ce dernier n'ont toujours eu qu'un seul quartier traversé par un grand boulevard ou une autoroute (Saint-Mathieu); les projets de la ville en ont toujours eu au moins deux et même trois dans le cas de la proposition finale.

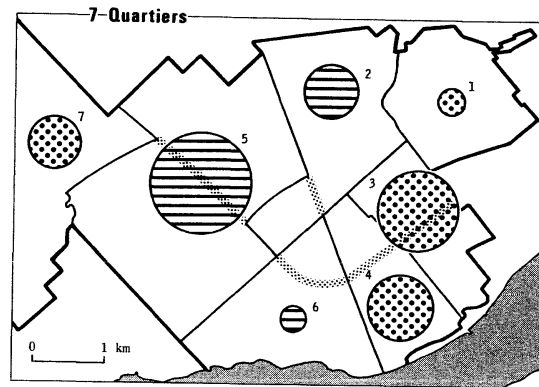
*Deux conceptions qui s'affrontent: l'arbitrage et le projet retenu*

Le projet du groupe de citoyens est le résultat d'un long processus de participation et d'information. Il met en évidence les disparités d'équipements et en cause le type de politique municipale en vigueur; il représente beaucoup plus que des districts électoraux: des quartiers, points de départ d'une possible prise en charge du milieu

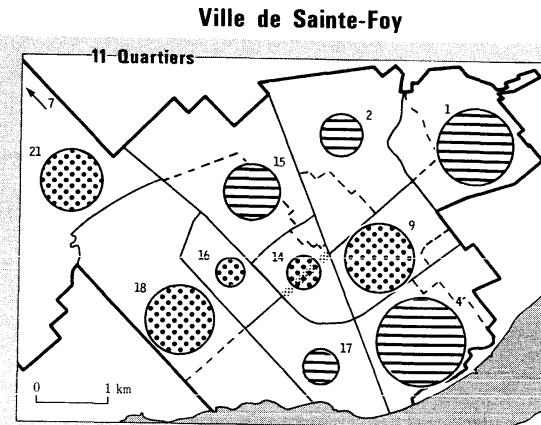
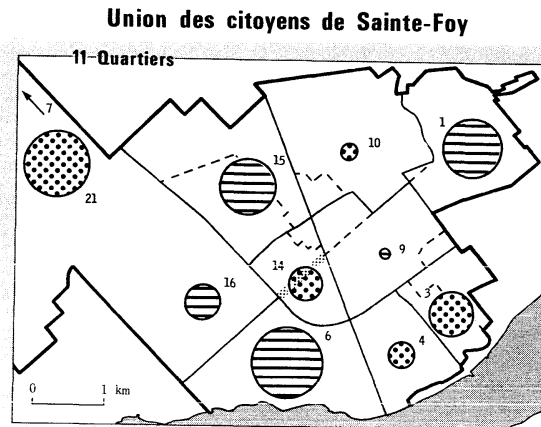
Figure 3

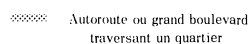
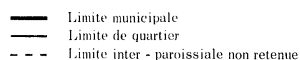
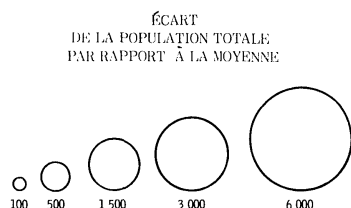
# LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS À SAINTE-FOY

AVANT  
( 1981 )



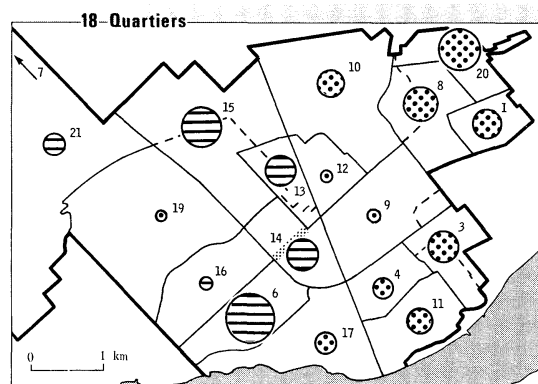
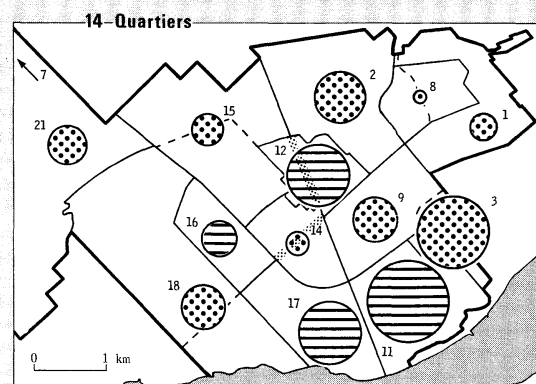
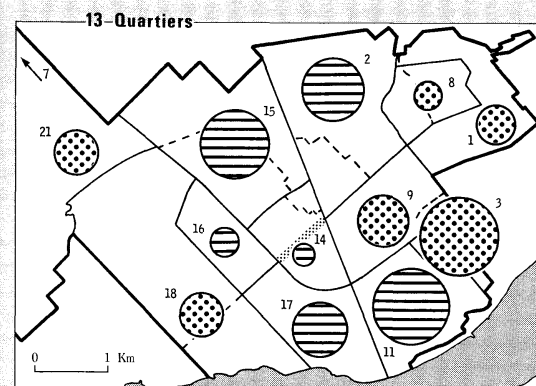
AVANT-PROJET



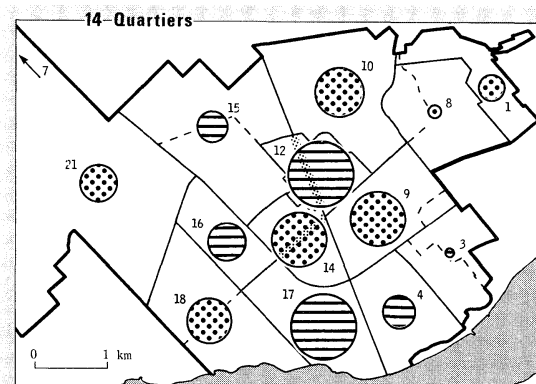
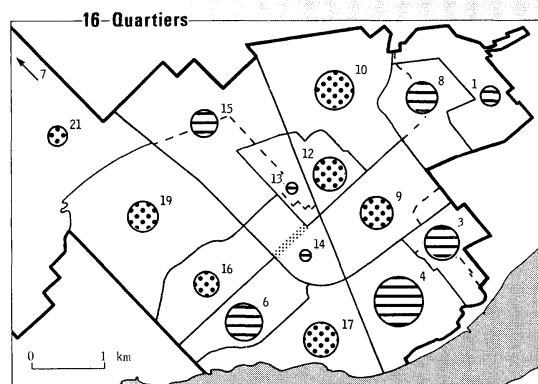


#### NOMS DES QUARTIERS

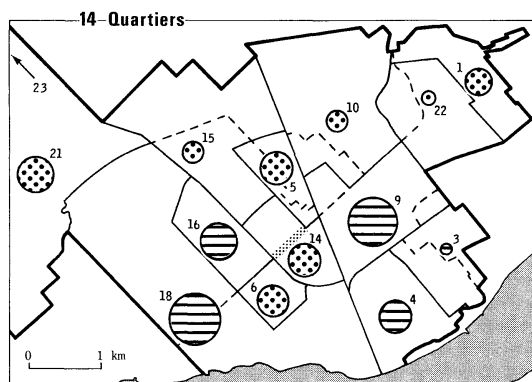
- 1 Saint - Thomas
- 2 Sainte - Foy
- 3 Saint - Yves
- 4 Laurier
- 5 Notre - Dame
- 6 Neilson
- 7 Laurentien
- 8 Chapdelaine
- 9 Saint - Denis
- 10 Saint - Jean - Baptiste
- 11 Saint - Louis - de - France
- 12 Notre - Dame - de - Foy
- 13 La Suête
- 14 Saint - Mathieu
- 15 Sainte - Geneviève
- 16 Saint - Benoît
- 17 Sainte - Ursule
- 18 Pointe Sainte - Foy
- 19 Bonne - Entente
- 20 Emile - Côté
- 21 Champigny
- 22 Laval
- 23 Chauveau



#### PROJET ADOPTÉ



#### L'ARBITRAGE ( 1981 )



Sources : Ville de Sainte - Foy , Union des Citoyens de Sainte - Foy.

par les résidents. Le projet du pouvoir municipal, au contraire, constitue un aboutissement, une nécessité élaborée sous la contrainte de la loi et sous la pression des citoyens et de leur propre projet. Le projet de la Ville reste prisonnier des politiques passées, refusant de prendre en compte les revendications des citoyens qui se sont multipliées depuis plusieurs années ; projet élaboré dans le secret de l'Hôtel de Ville, les élus se sont refusés à tout dialogue avec la population, préférant s'en remettre au seul arbitrage du directeur de la Représentation électorale. C'est à ce niveau que les citoyens vont faire valoir leur projet et ses objectifs lors de l'audience publique du 25 février 1981. À cette occasion l'auteur a été amené à défendre le découpage proposé, menant ainsi jusqu'au bout le travail collectif.

Le résultat de cet arbitrage est un découpage incohérent puisqu'il prétend tenir compte des deux projets contradictoires en présence tout en maintenant le nombre de 14 quartiers (figure 4). Pour maintenir ce nombre (nombre proposé par la Ville) tout en donnant satisfaction à certaines revendications de l'Union des citoyens (quartiers La Suète et Neilson) et de la Ville (ouest de Sainte-Foy), le directeur de la Représentation électorale crée de nouvelles anomalies de découpage, criantes dans le cas du quartier n° 12 et allant jusqu'à détruire deux quartiers sur lesquels il y avait entente entre les deux projets (quartiers Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste). La paroisse Notre-Dame-de-Foy se trouve maintenant éclatée en trois morceaux : l'un à l'ouest du boulevard Henri-IV, le deuxième (le noyau du village de Sainte-Foy) est associé à la paroisse Saint-Denis et la dernière partie est rattachée à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste<sup>11</sup>. Enfin aucune logique ne préside au découpage retenu à l'ouest du boulevard Duplessis : le réseau des relations est depuis toujours est-ouest et tous les intervenants, lors de la séance d'information de la Ville (24 novembre 1980) comme lors de l'audience publique (25 février 1981) (Directeur général de la Représentation électorale, 1981) l'on fait remarquer en appuyant le découpage préconisé par l'Union des citoyens. Si le législateur s'en était tenu à son projet initial permettant une marge de manœuvre entre 14 et 20 quartiers, le projet de 18 quartiers aurait été maintenu et le résultat de l'arbitrage s'en serait trouvé amélioré.

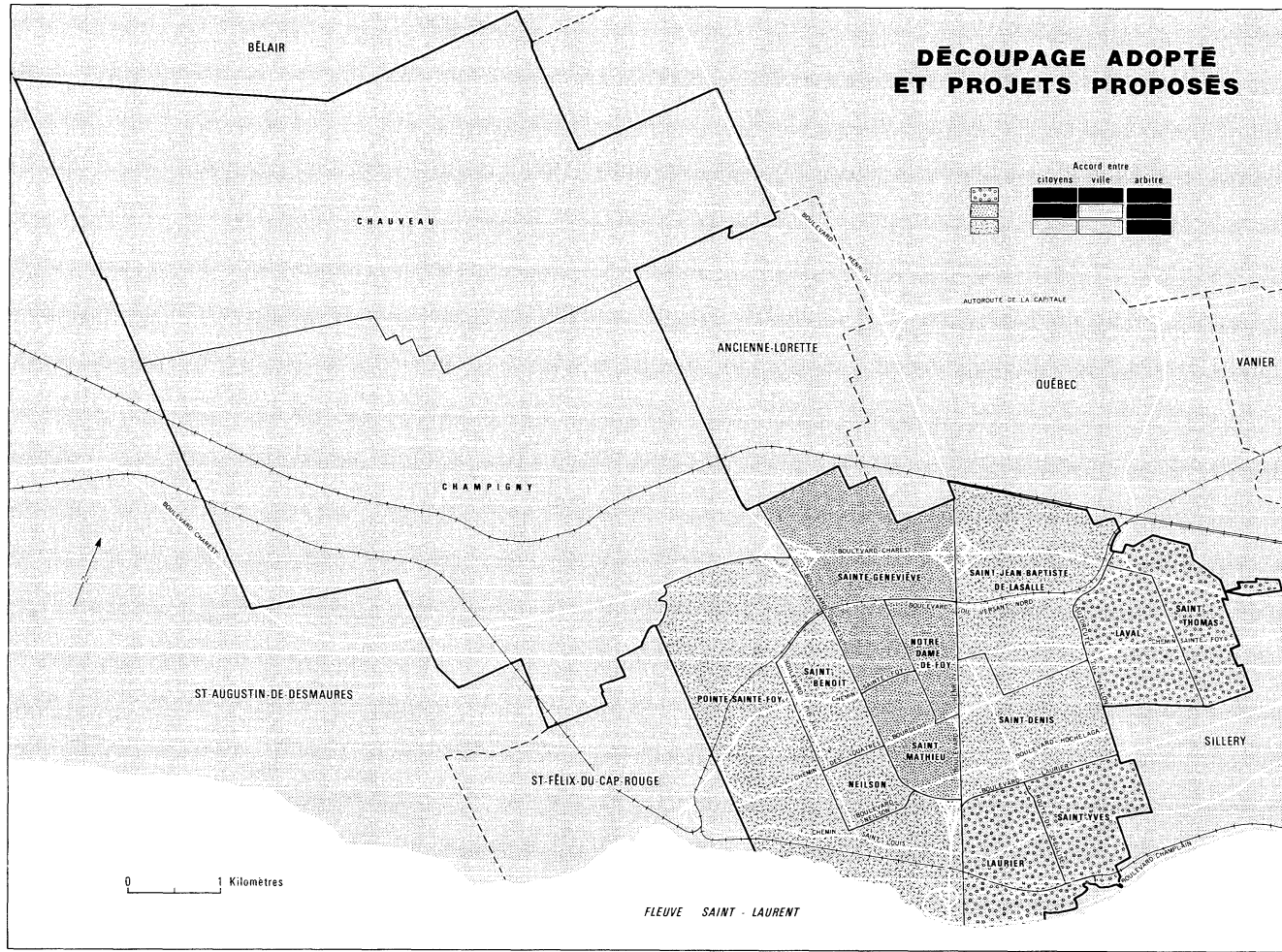
L'exercice d'intégration de deux projets aux finalités différentes enlève toute logique d'ensemble au projet retenu. Il constitue cependant une nette amélioration par rapport à la situation passée et un nouveau cadre pour définir les besoins et les possibilités du milieu urbain.

Mais le bilan de l'opération va bien au-delà de ce découpage dans lequel vont s'inscrire les enjeux des élections municipales. Le projet de quartiers, et l'exercice de recherche et d'action qui a permis sa réalisation, est porteur d'avenir et de changements, il est porteur d'un projet de planification, et c'est pour cette raison profonde qu'il s'est heurté à une fin de non-discussion de la part du Conseil municipal.

## DES QUARTIERS POUR QUOI FAIRE ?

Les quartiers ainsi construits ne deviendront réalité que s'il y a participation des résidents au devenir de cet espace et lorsque ceux-ci auront exprimé dans un plan d'utilisation du sol, dans le zonage les besoins du milieu. Avant que les quartiers ne deviennent cet espace d'une « possible expression collective » (Jean-Philippe Motte), une base de départ pour « recomposer » la ville « décomposée » par la croissance urbaine (Jean-Pierre Aldeguer), et le théâtre de nouvelles luttes urbaines, ils sont, dans notre étude de cas, « un enjeu pour les élus » (Guy Saez), un lieu de pouvoir et le cadre des élections municipales et de la démocratie représentative<sup>12</sup>.

### Figure 4



### **Un cadre de représentation politique: un lieu de pouvoir**

La mise en place de ce nouveau lieu de pouvoir est le premier résultat tangible de cette restructuration de l'espace que nous avons analysée. En novembre 1981 les élections, dans le cadre de ce découpage en quatorze quartiers, vont entraîner pour la première fois l'affrontement de deux équipes complètes en plus de candidats indépendants. Trois conseillers sortants vont être réélus; deux se présentaient comme indépendants et le troisième avec l'équipe ayant obtenu la majorité des sièges au conseil à savoir, le Renouveau municipal qui a gagné sept sièges et le poste de maire. L'équipe adverse (Action Sainte-Foy) a obtenu trois sièges et un nouvel indépendant a été élu. La carte de cette représentation politique traduit le nouveau rapport de force né de la restructuration des quartiers (figure 5). Pour la première fois un conseil municipal non monolithique est en place, un débat commence à s'établir entre les élus et le politique prend le pas sur l'administratif ou le technique. Au delà de la simple représentation politique, les quartiers peuvent permettre le développement de luttes urbaines plus spécifiques: pour corriger les anomalies de découpage, pour définir les obstacles à une réappropriation de l'espace par ceux qui y vivent, pour l'obtention d'équipements collectifs et pour une meilleure répartition de ceux-ci. Avec le projet de quartiers une étape a été franchie dans ce «savoir penser l'espace, pour savoir s'y organiser, pour savoir y combattre» (Lacoste, 1976) et en tant que géographe, l'auteur a contribué à la formation des connaissances et du savoir collectif nécessaire à cette fin. Le quartier peut devenir l'objet ou le moyen d'une stratégie en vue de la maîtrise de l'espace.

### **Un espace de planification démocratique**

Dès le départ le groupe de citoyens qui a œuvré à la redéfinition des quartiers revendique dans son programme la redéfinition du zonage quartier par quartier avec la participation des résidents (Union des citoyens de Sainte-Foy, 1978c). Ce processus de confection d'un plan d'occupation du sol s'inscrit dans la logique des problèmes vécus et de leur analyse: cas du problème des garderies, des écoles de quartier, des équipements, des circulations et de l'usage des espaces libres. S'attaquer aux éléments qui détruisent la vie de quartier devient un enjeu important. Ainsi pour les quartiers périphériques aux centres commerciaux (centre-ville) le zonage qui permet leur extension, l'option automobile et exclusivement commerciale qui est privilégiée entrent dans le champ des possibles remises en cause de l'usage actuel et futur de cet espace. Pour certains quartiers il peut s'agir de mettre un terme à la relative sous-utilisation des équipements, d'arrêter la baisse démographique, de réaménager les circulations pour assurer une réappropriation progressive de l'espace pour les piétons. Pour d'autres la déficience des équipements en rapport avec la densité de population résidente impose des mesures vigoureuses. Ainsi pour chaque quartier un plan de développement et d'aménagement peut être élaboré à condition de permettre l'expression des besoins qui peut déboucher sur une volonté populaire de les voir ensuite se réaliser.

En fait le conseil municipal en place depuis novembre 1981 ne semble pas s'engager dans cette voie. Ainsi en avril 1982, les élus ont unanimement voté de nouveaux investissements dans des parcs existants, renforçant les déséquilibres déjà signalés, sans repenser leur répartition en fonction du nouveau cadrage des quartiers et sans mettre à la discussion le schéma directeur des espaces libres toujours bloqué par la municipalité<sup>13</sup>. De la même façon, la décision de cesser d'offrir le service



municipal de garderies est rendue brutalement en février 1982; seules les protestations des usagers ont amené les élus à adoucir quelque peu leur position (quatre garderies en cause). Enfin le règlement concernant les nouvelles dispositions pour la circulation et le stationnement (règlement adopté en séance spéciale du conseil le 29 mars 1982), est voté unanimement et sans discussion, alors qu'il aurait pu être l'occasion d'un débat sur les réorientations possibles à apporter dans ce domaine. Ces faits et ces exemples montrent que les élus refusent de voir leur choix discuté au préalable par la population. C'est aussi le refus de voir le quartier jouer un autre rôle que celui de district électoral et d'espace d'interventions politico-administratives par opposition à un lieu d'initiative et de participation; les citoyens ont tout à conquérir à ce niveau.

Il ne s'agit pas de refermer le quartier sur lui-même et d'en faire une valeur de repli. Au contraire dans la mesure où le quartier sera la chose des gens qui y vivent, où les résidents auront le pouvoir de décider de son évolution, ceux-ci seront plus ouverts à une diversité des fonctions plus conforme à une authentique vie de quartier et à un dialogue sur le choix et la répartition des équipements. En effet si l'action et la planification peuvent prendre naissance dans les quartiers, elles ne doivent pas s'y confiner, mais s'y développer aussi dans un espace plus large. En proposant quatre grands espaces verts de détente et de promenade pour utiliser les rares terrains d'envergure non encore urbanisés dans la ville l'Union des citoyens agit dans cette voie<sup>14</sup>. (figure 6). Le comité de citoyens fait en même temps la démonstration que le pouvoir municipal a le choix de faire autre chose que du remplissage urbain à des fins résidentielles sur des espaces actuellement convoités par des promoteurs; cet usage alternatif proposé répond à un besoin identifié dans le schéma directeur des espaces libres, et concrétisé par la mobilisation des citoyens (défense du terrain de l'hôpital Laval) et par une utilisation spontanée et variée des terrains en question depuis plusieurs années.

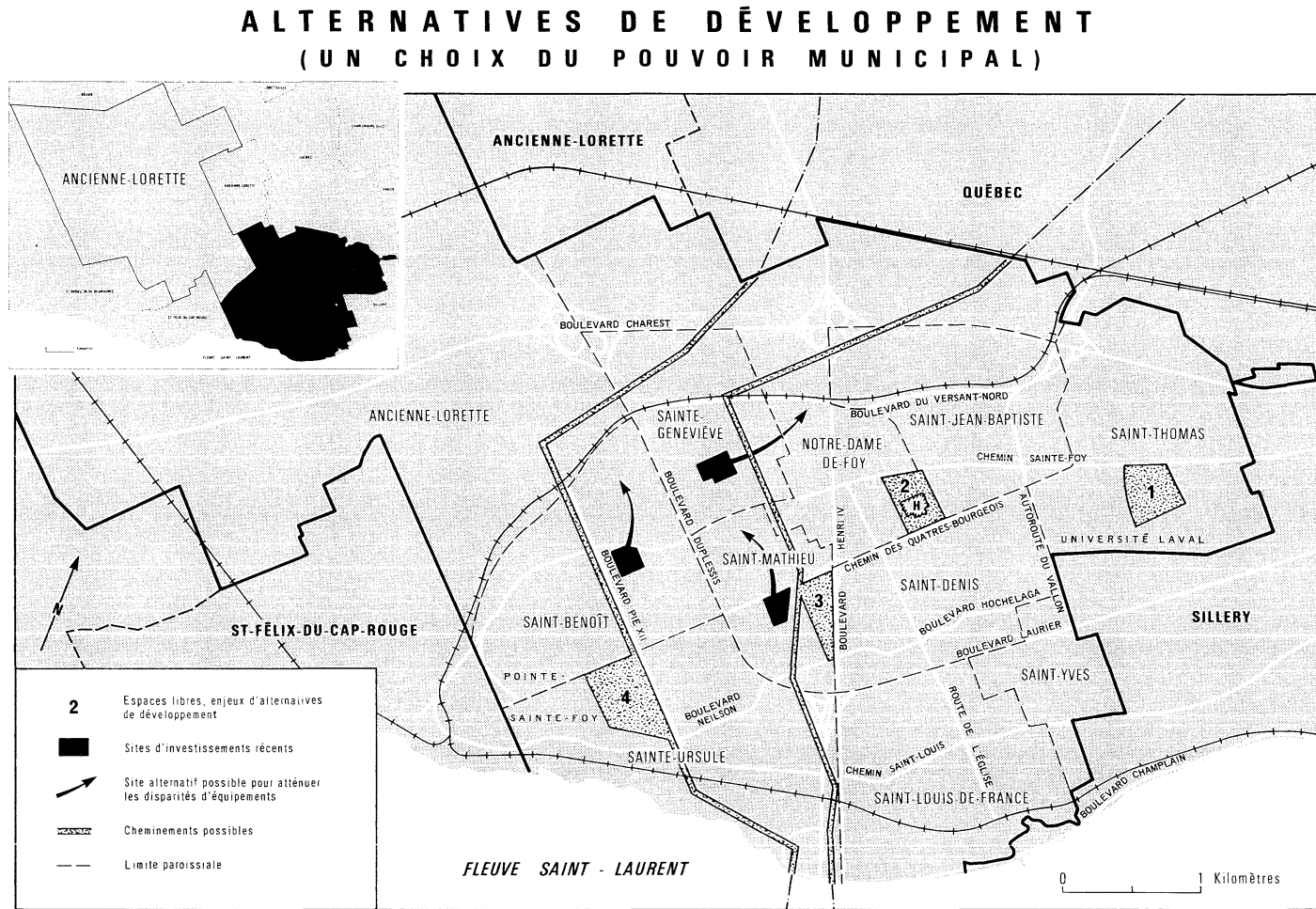
Ces espaces verts envisagés pourraient desservir 10 à 12 000 résidents, soit l'équivalent de trois quartiers environ et bénéficier de cheminements aménageables en utilisant en particulier les couloirs créés par les lignes à haute-tension. Après avoir évalué, auprès des services compétents de la ville, le coût des infrastructures nécessaires au développement résidentiel de chacun des terrains en fonction de projets déjà envisagés, il apparaît qu'il n'en coûterait pas plus cher à la municipalité d'acquérir ces terrains que d'y permettre le lotissement.

Cette analyse des coûts comparatifs, dans le but d'un usage alternatif de certains espaces, ne se veut qu'une ébauche très approximative, mais suffisante pour engager une discussion sur un exemple de choix de développement. Mais celle-ci n'est guère possible tant que le savoir et le pouvoir sont dans les mêmes mains, celles des élus municipaux et des techniciens à leur service et que ceux-ci refusent de le partager avec le plus grand nombre. En gardant l'essentiel de l'information sur l'espace le pouvoir municipal tente d'éviter de susciter les débats qui pourraient remettre en cause les choix qu'il fait. Dans ce contexte le géographe ne se doit-il pas de prendre ses responsabilités? En s'impliquant dans son milieu il peut contribuer à amorcer le renversement de ce rapport de forces, son rôle peut être alors tout autant celui d'un animateur que celui d'un technicien.

## CONCLUSION: POUVOIR, SAVOIR ET PRATIQUE DE LA GÉOGRAPHIE

Par son objet comme par la démarche qu'il a suscitée le projet de quartiers est un acquis important pour les citoyens; tout dépend maintenant de l'usage qui sera fait de

Figure 6



l'outil créé et du développement qui sera donné à l'expérience amorcée. Dans cette expérience le duo géographie et action prend une dimension nouvelle, le chercheur voyant aboutir sa recherche de multiples façons, sans pouvoir toutefois y mettre un point final, puisqu'elle se trouve sans cesse mise à l'épreuve enrichissante de l'application dans l'action. Cette pratique de la géographie a permis à un groupe de citoyens de découvrir qu'un géographe peut mettre sa discipline au service du milieu pour le développement des connaissances à travers un apprentissage mutuel qui oppose une démarche sociale à une démarche technocratique. Cet échange entre citoyens et chercheur permet la formation d'un savoir restant à la disposition de ceux qui l'élaborent et devenant ainsi pouvoir en leurs mains. Cela suppose que les géographes se mettent à l'écoute des besoins du milieu et rendent possible l'expression de ceux-ci en s'y impliquant. Cette implication, où citoyen et chercheur se confondent, est nécessaire et c'est en tant que citoyen militant dans son milieu que l'auteur de cet article a été amené à agir aussi comme chercheur dans le cadre de l'application de sa discipline. Cette recherche née d'une action politique se prolonge aussi par une action politique : utiliser le savoir et l'outil créé, garder la maîtrise des informations et des connaissances acquises pour éviter que le pouvoir en place ne les confisque à son seul profit et ne maintienne à son service le monopole du savoir, de son élaboration et de son usage. « Replacer le contrôle du savoir entre les mains de groupes et de collectivités qui expriment un apprentissage collectif, tant dans leur prise de conscience que dans leur prise en charge de l'action collective » (Zuniga 1981), voilà la démarche dans laquelle est engagé l'auteur.

Faire connaître les travaux des géographes est une démarche sans doute nécessaire, mais réaliser des travaux qui ne pourront être ignorés, car conçus avec les intéressés en est une autre. En d'autres termes, faire d'autres travaux et surtout les faire autrement est source de changements plus profonds pouvant apporter à la géographie la place qu'elle est apte à occuper dans la société. Même s'ils sont relativement peu entendus, les appels en ce sens ne datent pas d'hier : éviter « l'attitude technocratique détachée des réalités sociales », privilégier « la connaissance profonde des milieux de vie, des pratiques de l'espace », développer « une politique de présence sur le terrain, dans les associations, les lieux où se forme la conscience sociale » (Brunet, 1974).

La population n'a pratiquement jamais l'occasion ou les moyens de susciter les recherches dont elle estime avoir besoin<sup>15</sup>. L'université a plutôt tendance à fermer les yeux sur ces besoins qui, en milieu urbain, s'expriment à travers des groupes et associations diverses de citoyens, de consommateurs, de résidents, d'usagers. Pourquoi la grande majorité de la population n'ignorerait-elle pas ce qui se fait à l'université puisque celle-ci l'ignore, enfermée qu'elle est dans sa conception élitare de la connaissance ?

« Bien que l'université affirme être ouverte à la cité... la plupart de ses activités de recherche découlent d'une conception élitare de la connaissance selon laquelle les thèmes abordés, à l'intérieur des différentes disciplines, n'ont pas besoin d'être confrontés aux demandes émanant du contexte socio-politique environnant... Rien ne l'oblige (l'universitaire) à se tourner vers l'extérieur pour tester la pertinence des travaux auxquels il se consacre, voire même pour négocier le contenu de son activité de recherche avec des groupements concernés, des forces sociales existantes ou des mouvements organisés » (Dominicié, 1981).

Façonnée au contact des forces sociales existantes, la production du savoir n'a plus d'efforts particuliers à fournir pour être connue ; elle est intégrée, plus ou moins

assimilée par celles-ci et de ce fait devient un acquis collectif immédiat contribuant ainsi à modifier le rapport de forces entre le pouvoir en place détenteur traditionnel de l'information et le citoyen. Tant que ce rapport de forces ne sera pas inversé, le processus des audiences publiques par exemple, que l'on voit se multiplier depuis quelques années, ne demeurera, le plus souvent et pour l'essentiel, qu'une manœuvre de récupération de la participation, une recherche d'alibis ou de cautions pour des projets divers. Or les chercheurs, géographes ou autres, ont jusqu'à présent peu ou pas contribué à la formation des connaissances nécessaires à l'inversion de ce rapport de forces. Ils ont surtout contribué à faire circuler la connaissance vers le pouvoir sous toutes ses formes, en l'alimentant directement ou indirectement et en lui donnant des moyens d'information et d'action sans en donner aux populations intéressées. Inverser le sens de cette circulation, rompre avec le processus d'accaparement du savoir par quelques-uns sont des démarches possibles qui restent à entreprendre et qui posent la question du rôle et du fonctionnement de l'université dans la société.

Apprendre à élaborer un savoir socialement utile à partir d'une pratique de géographie appliquée qui lie les acteurs et les chercheurs est un exercice peu développé dans les universités. Cet article est le résultat d'un modeste pas en ce sens ; il met en évidence des méthodes de travail et de documentation encore peu utilisées en géographie. Par l'analyse des luttes urbaines et du vécu des citoyens, par le suivi des activités du pouvoir municipal, par l'étude des décisions qu'il prend et des choix qu'il fait, par l'examen des rapports des services et comités de la Ville, par l'observation participante, le géographe est amené à découvrir des éléments importants d'explication de la formation de l'espace urbain. Cette forme de travail sur le terrain, de par sa confrontation avec la population, révèle son utilité sociale et la capacité d'information et d'action que renferme la géographie. Elle incite à offrir une formation autre aux futurs géographes pour les aider à jouer un rôle plus actif, en même temps qu'elle révèle le besoin et la possibilité de diffuser le savoir au niveau des citoyens au lieu de le réserver à l'élite du pouvoir et de la technocratie. Le géographe n'est-il pas là surtout pour fournir des moyens et des outils de compréhension, d'analyse et d'action. Il y a là en tout cas, un vaste champ de recherche et de réflexion.

#### NOTES

<sup>1</sup> Alain Reynaud souligne le fait que des géographes prennent position sur l'aménagement des villes, « mettant ainsi leur savoir au service de la collectivité » et qu'en France « les élections municipales de 1977 ont vu d'assez nombreux géographes pénétrer dans les conseils municipaux », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims* (29-30), géographie et théorie politique, p. 7.

Voir également Georges Colin, Reims : étude d'une croissance urbaine, Reims, 1976, *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n° 25.

<sup>2</sup> Centre interdisciplinaire d'études urbaines (CIEU) de Toulouse :

— G. Allaire, C. Béringuier, A. Boudou (1979). Le POS, nouveau cours de l'urbanisme et de la domination de la bourgeoisie. *Géodoc*, (13), 66 p.

— G. Jalabert. La question du pouvoir local. *Cahiers de la recherche universitaire*, n° 6 ; du même auteur, (en collaboration) à paraître (1982). « Collectivités locales et production de l'espace » (recherche appliquée à la périphérie de Toulouse).

<sup>3</sup> Signalons à titre d'exemples :

AUBIN, Henry (1977). *Les vrais propriétaires de Montréal*. Éditions L'Étincelle, Montréal, 446 p.

BEAULIEU, André, DESROCHERS, Lucie, DOYLE, Louis (1980). *L'enfant terrible de Cleveland*. Desclecs éditeur, 235 p.

BÉDARD, Roger (1965). *La bataille des annexions*. Montréal, Éditions du Jour, 213 p.

BERGERON, Claude (1974). *L'avenir de la colline parlementaire*. Éditions du Pélican, 150 p.

- LORIMER, James (1981). *La cité des promoteurs*. Boréal-Express, Montréal (traduit de l'anglais par Jean Paré), 278 p.
- LINTEAU, Paul-André (1981). *Maisonnette ou comment des promoteurs fabriquent une ville 1883-1918*. Boréal-Express, Montréal, 283 p.
- ROUSSEAU, Albert, BEAUNEZ, Roger (1971). *L'expérience de Grenoble, l'action municipale : ses possibilités, ses limites*. Collection « pouvoir local », Les éditions ouvrières, Paris, 190 p.
- Économie et municipalité*, C.R.H.E.S. Faculté de droit et des sciences politiques, Université de Nantes. 180 p.
- CUAULT, Sylvie, Action du conseil municipal de Concarneau de 1832 à 1906.
- LEBEL, J.P. et KOCH D. *Économie et municipalité : Cordemais 1884-1948*. (On y analyse les interventions du conseil municipal dans la réalisation de grands équipements et dans les politiques économiques et sociales). Document non daté.
- ROY, Jean (1948). *Montréal, ville d'avenir, projet collectif pour les Montréalais*. Quinze, Montréal, 296 p.

<sup>4</sup> NON! Repères pour le socialisme, n° 8, juillet-août 1981, Lieux du pouvoir, pouvoir des lieux, 144 p.

<sup>5</sup> NON! Repères pour le socialisme, op. cit., p. 6.

<sup>6</sup> NON! Repères pour le socialisme, op. cit., p. 6.

<sup>7</sup> Après avoir d'abord œuvré en tant que géographe donc technicien, puis animateur régional pour le développement économique et l'aménagement, son action a dû se porter au plan politique, lorsqu'il est apparu évident que les solutions étaient à ce niveau. Cet itinéraire peut se découvrir à travers les écrits de l'auteur; signalons en particulier: *Géographie et action, introduction à la géographie appliquée* (1960); *La gauche et les régions* (1967); *Debout Bretagne!* (1970); *Au Joint français, les ouvriers bretons...* (1972); *Changer la vie, changer la ville*, Rennes, 1977 (1976); *L'essor de la géographie appliquée, Revue internationale des sciences sociales* (1981), volume XXXIII (n° 1): 148-176; *Décentralisation et régionalisation* (1981).

<sup>8</sup> Pour Alain Touraine la sociologie permanente consiste pour le chercheur à soumettre son analyse aux acteurs qui vont d'une certaine façon l'incorporer dans leur action, s'en servir pour analyser leur situation; ils vont ensuite renvoyer cette analyse obligeant le chercheur à la modifier, la transformer, l'adapter; c'est cet échange fructueux qui est à la limite sans fin entre l'analyse et l'action.

<sup>9</sup> La mise au point du projet de quartiers s'est déroulée sur près de trois ans; durant cette période, en plus des assemblées générales, l'Union des citoyens de Sainte-Foy a tenu une trentaine de réunions de son bureau de direction, plusieurs réunions de quartiers et utilisé les médias d'information pour faire connaître l'évolution du dossier.

<sup>10</sup> Les deux communiqués émis par la Ville sont significatifs à cet égard: alors que la référence aux termes « paroisse » ou « paroissial » apparaît huit fois dans le premier (Ville de Sainte-Foy, bureau de l'information, 31 octobre 1980), elle ne se retrouve que trois fois seulement dans le second (28 novembre 1980). Dans ce dernier par contre, il est fait état des équipements existants: le Conseil de ville veut « former les quartiers électoraux autour des équipements », et vise à « la mise en valeur des équipements disponibles, en créant les quartiers autour des infrastructures ». Cependant, le 25 février 1981, lors de l'audience publique organisée par le Directeur de la Représentation électorale, le maire insiste à nouveau sur la paroisse comme cadre de référence (Directeur de la Représentation électorale, compte-rendu de l'audience publique, pages 9 à 16).

<sup>11</sup> Ces aberrations se situent aussi au niveau de la désignation des quartiers retenus; celle-ci a été établie par la municipalité. Ainsi le secteur à l'ouest du boulevard Henri IV (qui aurait pu s'appeler La Suète) est appelé Notre-Dame, alors que l'église et les équipements du même nom (école, parc) se trouvent à l'est. L'appellation Pointe-Sainte-Foy englobe désormais la moitié sud de la paroisse Sainte-Ursule. Ces désignations font fi des réalités vécues depuis de nombreuses années.

<sup>12</sup> Sous le titre « Les quartiers, quelle réalité? », la revue *Économie et humanisme* consacre un numéro spécial au thème des quartiers (n° 261, septembre-octobre 1981) à travers sept articles: Guy Saez, le quartier? un enjeu; Jacques Bertherat, Société locale et échange d'information; Jean-Pierre Aldeguer, Faites-nous donc des quartiers! Olivier Brachet, La démocratie locale vue sous l'angle d'un lieu: le quartier et d'une méthode: l'enquête; Jean-Philippe Motte, Vive le quartier! Maurice Garden, Le quartier, nouvel objet de l'histoire; Michel Tachon, Quartier et sectorisation de l'action sociale. Voir aussi Guy Saez, *Cahier 6 de l'aménagement du territoire, territoires en mutation*. Fabriquer des territoires: les quartiers à Bologne, Turin et Grenoble, pages 11 à 28.

<sup>13</sup> Séance du Conseil municipal du 5 avril 1982 : investissements dans les parcs Saint-Mathieu (100 000 dollars), Saint-Benoît (72 000 dollars), Sainte-Geneviève (50 000 dollars) et aménagement du boisé Saint-Denis (50 000 dollars).

<sup>14</sup> Proposition faite par le comité de citoyens lors d'une conférence de presse donnée le 5 octobre 1981 dans le cadre de la campagne électorale municipale ; dans une autre conférence de presse, le 22 octobre 1981, le comité avance des propositions pour réaménager le secteur du centre-ville dans le sens d'une réappropriation de l'espace par les piétons et précise des mesures pour amorcer une réorganisation des circulations en général.

<sup>15</sup> Un pas en ce sens existe cependant depuis quelques années en Hollande où des chercheurs de plusieurs disciplines travaillent dans des « boutiques de science » ; la population y a recours pour des recherches dont elle a besoin. Les demandes proviennent des comités d'entreprises, des organisations de consommateurs, des conseils de quartiers, des groupes écologistes, des comités de femmes... À Amsterdam, le groupe de recherche a été reconnu par le Conseil de l'Université et d'une façon générale ces « boutiques » ont été institutionnalisées par un gouvernement de gauche ; l'expérience semble vouloir se développer maintenant en France. (voir à ce sujet, Michel Bosquet, *Le Nouvel Observateur*, n° 898, 23 janvier 1982, pages 46 et 47).

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDREW, Caroline, BLAIS, André, DESROSIERS, Rachel (1976). *Les élites politiques, les bas-salariés et la politique du logement à Hull*. Travaux de recherches en sciences sociales n° 2, Université d'Ottawa, 280 p.
- BENJAMIN, Jacques (1975). *La communauté urbaine de Montréal, une réforme ratée*. Montréal, L'Aurore, 160 p.
- BERNFELD, Dan (1981). La recherche-action : insurrection utopique ou résurrection réaliste de la participation. *Revue internationale d'action communautaire* (la recherche-action : enjeux et pratiques), 5 (45) : 179-185.
- BRUNET, Roger (1974). Géographie et grand public. *Travaux de l'Institut de géographie de Reims* (Images géographiques et images de la géographie), (20) : 109-120.
- CASTELLS, Manuel (1972). *La question urbaine*. Paris, Maspéro, 529 p.
- CASTELLS, Manuel (1975). *Luttes urbaines et pouvoir politique*. Paris Maspéro, 123 p.
- CLAVAL, Paul (1978). *Espace et pouvoir*. Paris, PUF, 1978, 257 p.
- DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE (1981). Séance publique tenue à Sainte-Foy (compte-rendu). 25 février 1981, 133 p.
- DOMINICIE, Pierre (1981). L'ambiguïté des universitaires face à la recherche-action. *Revue internationale d'action communautaire* (la recherche-action : enjeux et pratique), 5 (45) : 51-57.
- EZOP-QUÉBEC (1972) Québec, une ville à vendre (étude des zones prioritaires de Québec), 4 volumes :  
 — volume 1 : François Lamarche, Pour une analyse marxiste de la question urbaine, 236 p.  
 — volume 2 : Robert Couillard et Jean-Pierre Gagné, Marché immobilier et création d'un centre-ville : le cas de Québec, 251 p.  
 — volume 3 : Lionel Robert et Pierre Racicot, La politique de rénovation urbaine, le cas québécois, 331 p.  
 — volume 4 : Gérald Doré et Robert Mayer, L'idéologie du réaménagement urbain à Québec, 378 p.
- GARNIER, Jean-Pierre, GOLDSCHMIDT, Denis (1978). *Le socialisme à visage urbain, essai sur la « local-démocratie »*. Paris, éditions Rupture, 446 p.
- HOLZ, Jean-Marc (1980). Luttes urbaines dans la Ruhr : le rôle des initiatives d'ouvriers dans les décisions d'aménagement urbain. *Travaux de l'Institut de géographie de Reims* (43-44).
- HUET, Armel, PÉRON, René SAUVAGE, André KAUFMANN, Jean-Claude, LAIGNEAU, Monique (1977). *Urbanisation capitaliste et pouvoir local*. J.P. Delarge éditeur, collection citoyens, 264 p.
- HULBERT, François (1981). Pouvoir municipal et développement urbain : le cas de Sainte-Foy en banlieue de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, décembre 1981, 25 (66) : 361-401.
- LACOSTE, Yves (1976). *La géographie ça sert à d'abord à faire la guerre*. Paris, petite collection Maspéro, nouvelle édition 1982, 238 p.
- LEBRUT, Raymond (1979). *Le pouvoir local*. Paris, Anthropos, 332 p.

- LEFEBVRE, Henri (1972). *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*, Paris, Anthropos, 288 p.
- LEFEBVRE, Henri (1974). *La production de l'espace*. Paris, Anthropos, 485 p.
- PHLIPPONNEAU, Michel (1976). *Changer la vie, changer la ville*, Rennes 1977. La Baule, édition Breiz, 376 p.
- PICHOL, Michel (1977). Attention, un militant peut cacher un chercheur. *Hérodote*, octobre-décembre 1977, (8) : 84-104.
- QUESNEL-OUELLET, Louise (1971). Régionalisation et conscience politique régionale: la communauté urbaine de Québec. *Revue canadienne de science politique*, juin 1971, IV (2).
- QUESNEL-OUELLET, Louise (1979). Les transports urbains à Québec, *Recherches sociographiques*, mai-août 1979, XX (2) : 205-237.
- QUESNEL-OUELLET, Louise, CRÊTE, Jean (1982). Les élus locaux et l'aménagement du territoire, chapitre V dans *L'aménagement du territoire au Québec*, édition Nouvelle optique, 166 p.
- RAFFESTIN, Claude (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies Techniques, collection géographie économique et sociale, 250 p.
- REYNAUD, Alain (1977). Géographie et théories politiques. *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, (29-30) : 5-10.
- SFEZ, Lucien (1977). *L'objet local*. Paris, collection 10-18.
- UNION DES CITOYENS DE SAINTE-FOY (1978a). *Des quartiers pour mieux-vivre* (document non-édité), mai 1978, 10 p.
- UNION DES CITOYENS DE SAINTE-FOY (1978b). *18 quartiers pour changer la ville* (document non-édité), novembre 1978, 20 p.
- UNION DES CITOYENS DE SAINTE-FOY (1978c). *Un constat, des propositions, un programme* (document non-édité), novembre 1978, 15 p.
- VILLE DE SAINTE-FOY (1978). *Étude des différentes propositions de redécoupage de la carte électorale* (document non-édité). Service de l'urbanisme, mémoire de monsieur Ben Morin, maire, 19 décembre 1978, 5 p. 6 cartes.
- ZUNIGA, Ricardo (1981). La recherche-action et le contrôle du savoir. *Revue internationale d'action communautaire* (la recherche-action: enjeux et pratiques), 5 (45) : 35-44.

#### CARTOGRAPHIE

Conception et réalisation : Christian COUTURE, Serge DUCHESNEAU  
Photographie : Serge DUCHESNEAU